

#### Avant-propos

5 Avant-propos de Marc Furrer

#### Centre de compétences

- 6 Le centre de compétences OFCOM
- 7 Centre de compétences Radio et télévision
- 9 Centre de compétences Services de télécommunication
- 12 Centre de compétences Concession de radiocommunication et installations
- 15 Centre de compétences Gestion des fréquences
- 18 Centre de compétences Relations internationales

#### **Finances**

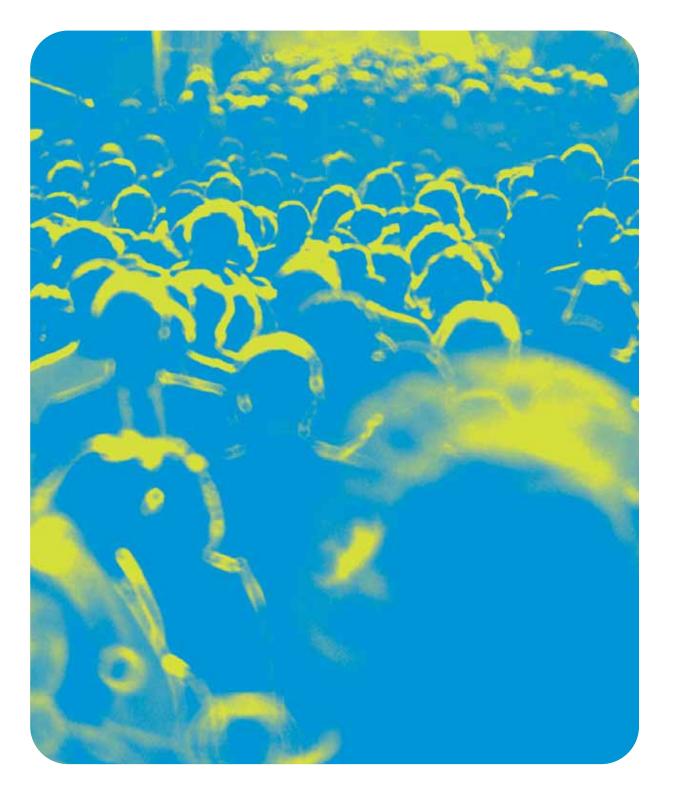
- 20 Rapport financier
- 20 Dépenses
- 21 Recettes

#### Collaboratrices et collaborateurs

- 24 Statistiques
- 25 L'équipe
- 27 Direction
- 28 Liste des cadres

#### **Annexe**

- 30 Contact
- 32 Glossaire
- 33 Impressum



## **AVANT-PROPOS**

**AVANT-PROPOS** 

Chères lectrices, chers lecteurs,

C'est la dernière fois que j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Office fédéral de la communication.

J'ai eu le privilège de prendre une part active à la libéralisation de l'un des secteurs les plus importants de notre économie, celui des télécommunications. L'ouverture du marché, qui a commencé en 1992 avec l'entrée en vigueur de la première loi sur les télécommunications (LTC) et par la création de l'OFCOM, est à la base de l'une des décennies les plus mouvementées de notre histoire économique. Elle a eu des effets très positifs pour les consommateurs, mais aussi des conséquences négatives, notamment en matière de spéculations.

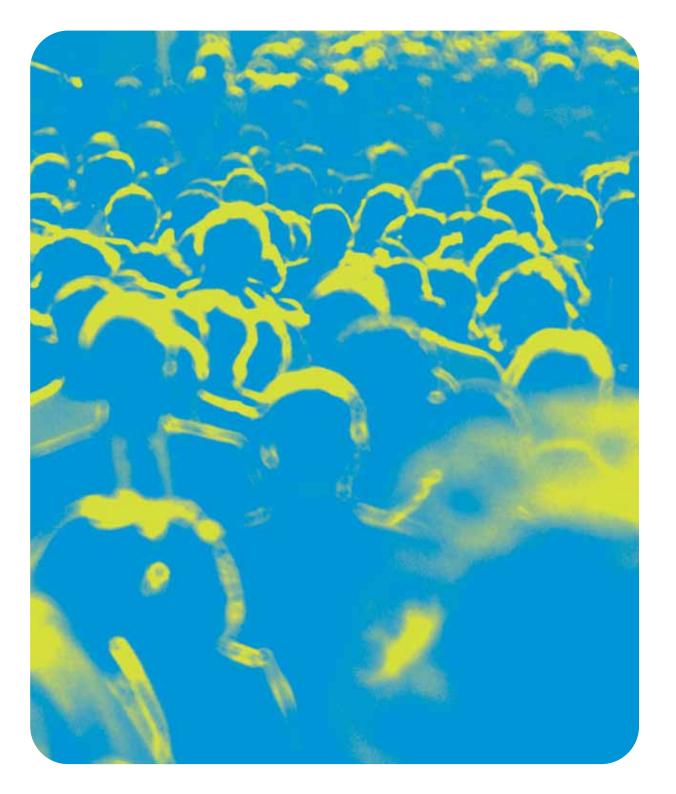
L'OFCOM a joué un rôle à la fois de catalyseur et d'organe de contrôle dans l'évolution fulgurante de ce secteur. D'une part, nous devions permettre l'avènement de technologies et de services novateurs, et, d'autre part, veiller à ce que le marché se développe d'une manière relativement contrôlée, qui ne porte pas préjudice à la concurrence et au grand public. Le service universel a occupé une place prépondérante, afin que tout un chacun puisse profiter des technologies de l'information : riches et pauvres, citadins et campagnards, jeunes et vieux. L'OFCOM est ainsi devenu bien plus qu'un régulateur; il s'est mis entièrement au service d'une société de l'information sociale et moderne.

Nous avons toujours voulu effectuer nos tâches de façon novatrice et constructive. Nous ne souhaitions pas seulement administrer, mais aussi produire de nouvelles idées, au profit de la place économique suisse et des consommateurs. Il est vrai que, dans des secteurs se développant aussi rapidement que ceux des télécommunications et des médias électroniques, un régulateur consciencieux ne peut rester les bras croisés. Nous avons donc élaboré une pratique cohérente qui nous permette de revoir constamment nos positions et de nous adapter aux nouvelles réalités. L'optimisation constante des conditions prévalant dans notre domaine d'activité nous a ainsi amenés à opérer deux révisions de la LTC ainsi qu'une révision de la loi sur la radio et la télévision.

Après 13 ans passés à l'OFCOM, je laisse désormais la place à des forces nouvelles, à des idées nouvelles. La convergence entre les télécommunications, les médias électroniques et l'internet demeure fascinante. Je resterai actif dans ce domaine en tant que président de la Commission fédérale de la communication (ComCom) et tirerai certainement profit de mon expérience à l'OFCOM et des contacts que j'ai eus alors avec divers interlocuteurs. En outre, je continuerai à m'engager pour que la place économique suisse et les consommateurs bénéficient des avantages que peuvent leur apporter les télécommunications et les médias électroniques.

Je remercie tous ceux qui m'ont soutenu au cours de ces 13 ans à l'OFCOM malgré les inévitables conflits et frictions qui ont parfois surgi.

Avec mes meilleures salutations, Marc Furrer, directeur OFCOM



#### LE CENTRE DE COMPÉTENCES OFCOM

Il devient toujours plus compliqué de comprendre et d'interpréter les développements technologiques qui surviennent dans le domaine des télécommunications et dans celui des médias électroniques. En général, ces tâches sont accomplies par des partenaires de confiance qui réunissent les connaissances nécessaires et procèdent ensuite à leur traitement. L'immense avantage de l'OFCOM est le suivant : il réunit sous un même toit des domaines fort différents, mais également convergents, qui peuvent être abordés ensemble. Nous sommes donc en mesure de mettre notre savoir à la disposition des acteurs du marché et des milieux intéressés. Nos collaborateurs sont encouragés à échanger les connaissances acquises dans leur domaine de travail respectif et à chercher ensemble les solutions aux questions qui se présentent. A cet égard, l'OFCOM a introduit au cours de l'année écoulée un projet stratégique intitulé « Gestion des connaissances » qui permettra, dès 2005, de recourir au savoir existant de manière encore plus systématique et plus ciblée.

Nous mettons nos connaissances à la disposition des acteurs du marché et des personnes intéressées, notamment dans le cadre des contacts quotidiens avec nos clients, mais aussi lors d'événements comme les Journées biennoises de la communication, que nous avons organisées pour la troisième fois cette année avec la Ville de Bienne et la SICTA (association de fournisseurs de télécommunications). Nous y avons accueilli plus de 700 participants issus du secteur des télécommunications et des médias, à qui nous avons proposé des exposés de niveau international ainsi que des possibilités d'échange très appréciées.

A la fin des années 80 déjà, le Parlement avait anticipé la tendance à la convergence en rassemblant les divers secteurs au sein de la même autorité. L'OFCOM est donc soumis à deux autorités différentes. D'une part, il pré-



pare les dossiers relevant des médias électroniques à l'intention du Conseil fédéral et du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) ainsi que la législation en matière de communication électronique; il leur présente également les propositions correspondantes et exécute leurs décisions. D'autre part, il travaille pour la Commission fédérale de la communication (ComCom) – un organe indépendant – dans le domaine des télécommunications.

#### CENTRE DE COMPÉTENCES RADIO ET TÉLÉVISION

#### Révision de la loi sur la radio et la télévision

En mars, le Conseil national a, en tant que premier conseil, approuvé par une large majorité le nouveau projet de loi sur la radio et la télévision (LRTV). Dans les grandes lignes, il a suivi la proposition du Conseil fédéral, qu'il rejoint en particulier sur les éléments-clés du projet de loi : continuer à garantir un service public fort et assouplir les prescriptions applicables aux diffuseurs privés. Le Conseil national souhaite aussi renforcer son soutien aux radiodiffuseurs locaux-régionaux par le biais des redevances de réception. Par contre, il a rejeté la nouvelle organisation des autorités, centrée sur une Commission élargie des télécommunications et des médias électroniques. Il n'a pas retenu non plus l'idée d'un conseil consultatif indépendant ni de conseils du public qui auraient observé d'un œil critique la création des programmes de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) et des diffuseurs privés chargés d'un mandat de prestations.

En ce qui concerne l'exonération de la redevance, le Conseil national propose un changement de système, de sorte que les bénéficiaires de prestations complémentaires ne soient plus dispensés de payer la redevance, comme c'est le cas aujourd'hui, mais qu'elle leur soit remboursée. Le Conseil national veut en outre autoriser les chaînes privées suisses à diffuser de la publicité pour la bière et le vin, ainsi que de la publicité à caractère religieux et politique.

Après le Conseil national, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats (CTT-CE) s'est penchée six séances durant sur la révision de la LRTV. A la fin de l'année, les débats n'étaient pas encore clos.

#### Diffuseurs internationaux, nationaux et régionaux-linquistiques

Pour la radio et la télévision, 2004 a été une année de consolidation. Seule la radio évangélique libre ERF Suisse a obtenu une concession. Le potentiel de développement ainsi que la forte croissance observée sur le marché suisse de la publicité télévisée continuent à susciter l'intérêt de chaînes de télévision étrangères pour des fenêtres de programmes en Suisse; contrairement aux autorités de régulations allemandes, l'OFCOM défend la position selon laquelle une telle offre n'est possible qu'avec une concession suisse. En outre, l'OFCOM a continué de soutenir la SSR dans ses démarches entreprises auprès des autorités françaises dans le but d'empêcher la rediffusion de fenêtres publicitaires de M6 sur les réseaux câblés suisses. L'office a rappelé aux autorités françaises les principes du pluralisme et de la protection de la diversité culturelle dans les médias suisses.

L'OFCOM s'est employé à faire en sorte que des programmes de la SSR soient diffusés sur TV5, le programme de télévision international des diffuseurs publics de France, du Québec, de Belgique et de Suisse.

Dans le domaine de la radiodiffusion, l'accès restreint aux infrastructures de diffusion analogiques des câblo-opérateurs freine le développement du secteur. Ceux qui restent exclus des réseaux câblés dans les agglomérations intéressantes ont peu de chances de percer le marché, raison pour laquelle le projet Elevator TV ne peut pas encore être réalisé.



Le 27 octobre 2004, le Conseil fédéral a promulgué de nouvelles directives sur la planification des réseaux des émetteurs OUC, qui délimitent les zones de diffusion des radios locales. Dans le contexte de l'adoption prochaine de la nouvelle LRTV et de la discussion en cours sur l'utilisation à long terme de la bande de fréquences OUC, les nouvelles directives revêtent un caractère éminemment transitoire et reflètent largement le statu quo actuel. En se fondant sur ce document, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a renouvelé dans les délais les concessions des radios locales qui arrivaient à échéance fin 2004. Les nouvelles concessions sont valables pour une durée de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle LRTV, mais au plus tard jusqu'à la fin 2014.

Dans la foulée, le DETEC a autorisé le transfert de la concession de la radio locale biennoise Canal 3 à une filiale de la société bernoise Espace Media Groupe. Les conditions imposées garantissent le bilinguisme et l'ancrage local de Canal 3. La radio locale vaudoise Framboise a obtenu une concession provisoire, la procédure pour l'autorisation du transfert économique de la concession à un groupe de nouveaux investisseurs étant toujours en cours fin 2004. Le 15 décembre 2004, une radio destinée aux jeunes zurichois est venue s'ajouter aux 44 radios locales diffusant sur ondes OUC. Il s'aqit de « djradio », que le DETEC a choisie parmi cinq concurrents.

#### Radiodiffusion numérique

Les négociations sur les fréquences avec la France avancent lentement, ce qui a retardé l'introduction de la télévision numérique terrestre en Suisse romande, initialement prévue pour la fin 2004. Sans négliger les régions mal câblées, l'OFCOM et la SSR étudient l'optimisation du scénario de renforcement prévu jusqu'ici ainsi que la desserte de plus grandes zones via des émetteurs placés en hauteur. Pour diminuer les frais d'exploitation, la

possibilité de réduire d'une année ou deux la durée de l'émission de signaux de télévision à la fois en mode analogique et en mode numérique sera examinée. Le chef du DETEC prendra une décision en 2005.

Pour ce qui a trait à la radio numérique terrestre (DAB), la SSR, en accord avec l'OFCOM, élargira la desserte de la Suisse alémanique et réalisera prochainement la réception DAB continue sur l'axe nord-sud de l'A2, qui relie Bâle à Chiasso.

Voir également « Conférence de planification en vue de l'introduction de la radiodiffusion numérique », page 15.

#### Surveillance

En 2004, les activités de conseil en matière de surveillance se sont encore intensifiées. Les diffuseurs de radio et de télévision ont massivement recouru à la possibilité de se renseigner auprès de l'OFCOM sur la conformité légale de campagnes publicitaires ou de campagnes de sponsoring planifiées.

Hormis les tâches ordinaires relevant de la publicité et du sponsoring, la prise en compte de nouvelles formes de financement (televoting, TV des éditeurs, partenariats avec les médias, mélange entre programme rédactionnel et publicité) prend une place croissante parmi les activités de surveillance, sans parler des cas de surveillance technique (dépassement par des stations radio de la puissance d'émission autorisée, modalités de diffusion pour les télévisions). L'activité de surveillance s'est également accrue dans le domaine financier, en particulier sur le plan de la répartition des redevances de réception et de concession.

En 2004, 38 procédures de surveillance ont été ouvertes, dont 29 ont abouti à une décision. Lien : www.bakom.ch/fr/radio\_tv/aufsicht/aufsichtsentscheide\_archiv/entscheide2004/index.html



#### Encaissement des redevances de réception radio et télévision

L'OFCOM a réduit à 750 le nombre des recours pendants contre des décisions de l'organe d'encaissement (Billag SA), alors qu'il en comptait encore plus de 1000 à la fin 2003. Le but de n'en répertorier plus que 400 à la fin 2004 n'a toutefois pas été atteint, en raison du nombre de nouveaux recours par mois (90 en moyenne), de loin supérieur à la moyenne prévue (65). C'est pourquoi l'OFCOM a décidé en été 2004 de prolonger d'une année les contrats des juristes qui arrivaient à échéance à la fin 2004.

Voir également « Surveillance en matière de redevances de réception radio et télévision », page 14.

#### CENTRE DE COMPÉTENCES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION

#### Marché des services de télécommunication

Comme il ressort des statistiques dressées par l'OFCOM, en 2003 déjà la branche des télécommunications affichait dans l'ensemble de bons résultats commerciaux. Pour la première fois, les prestataires de services entrés sur le marché depuis 1998 obtiennent dans l'ensemble un résultat d'exploitation positif qui, celui du fournisseur historique y compris, dépasse 3 milliards de francs, soit environ 22 % de leur chiffre d'affaires global (12% l'année dernière).

Cette tendance devrait se confirmer pour 2004. Nos relevés indiquent qu'en comparaison européenne, le marché suisse des télécommunications est en excellente position. Alors que notre pays s'en tire particulièrement bien sur le marché du réseau fixe, les tarifs du réseau mobile sont nettement au-dessus de la moyenne européenne et restent relativement stables.

En outre, le prix des terminaisons des appels sur les réseaux mobiles ainsi que les tarifs d'interconnexion sont élevés comparés à ceux appliqués dans les autres pays d'Europe.

En 2004, les services à large bande ont encore gagné du terrain. La Suisse se place ainsi en tête du classement européen, même si la diversité des produits et surtout la largeur de bande disponible par rapport au prix sont moins intéressantes.

#### Accès au marché, concessions et annonces

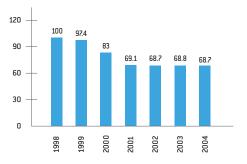
Le nombre de fournisseurs de services de téléphonie est resté stable, alors que celui des fournisseurs de services de télécommunication a encore légèrement augmenté, malgré le départ de quelques acteurs. Deux nouveaux opérateurs de téléphonie mobile, In&Phone et Tele2, ont obtenu de la ComCom une concession GSM pour l'exploitation de réseaux respectivement Campus et City. L'OFCOM a effectué des consultations sur la distribution des fréquences GSM restantes et préparé la décision de la ComCom en vue de l'attribution de ces fréquences aux opérateurs GSM existants. Ceux-ci disposent maintenant des capacités nécessaires pour offrir de la communication de données mobile – basée sur la technologie EDGE – dans toutes les régions du pays.

Par ailleurs des projets pilotes pour l'utilisation restreinte de brouilleurs GSM dans les prisons ont été définis en collaboration avec les fournisseurs. Toujours avec le concours des fournisseurs, l'office a défini les conditions techniques pour une localisation minimale des appels d'urgence à partir d'un téléphone portable vers un service d'urgence. L'OFCOM participe au financement de l'étude sur les effets des ondes UMTS, réplique de l'étude néerlandaise TNO. Il a suivi de près la construction des réseaux de communication mobile selon la norme UMTS.

#### CENTRE DE COMPÉTENCES

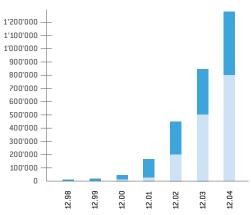
Indice des prix à la consommation pour les services de télécommunication

(téléphonie fixe, téléphonie mobile, accès internet)
Source : OFS

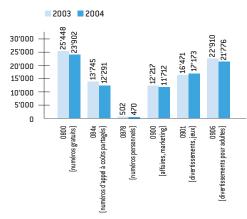


#### Raccordements ADSL et modem-câble

■ ADSL ■ Modem-câble Source : Swisscable



#### Numéros de services à valeur ajoutée [Total en décembre 2004 = 87'324]



#### Recours déposés par les consommateurs

Concernant les numéros 090x

Concernant les PC-dialers 800 700 600 500 400 300 200 100 1/2003 2/2003 3/2003 4/2003 3/2004 4/2004 Le service universel reste garanti : chaque semestre, l'OFCOM en examine la qualité selon les critères définis. L'office a convenu avec le concessionnaire du service universel, de la transformation progressive des postes téléphoniques payants publics qui ne sont pas encore adaptés aux handicapés. En outre, l'OFCOM a entretenu avec les partenaires sociaux le dialoque permanent sur le respect des conditions de travail dans la branche par les fournisseurs de services de télécommunication.

#### Protection des consommateurs et lutte contre les abus, surveillance

L'OFCOM a traité de nombreuses plaintes de consommateurs, dont une bonne partie concernait des abus liés à des numéros de services à valeur ajoutée 090x (tarifs excessifs, web-dialers, appels en série pour des concours ou des jeux télévisés), pollupostage par SMS, méthodes agressives d'acquisition de nouveaux clients, en particulier lorsqu'il s'agit de télémar-

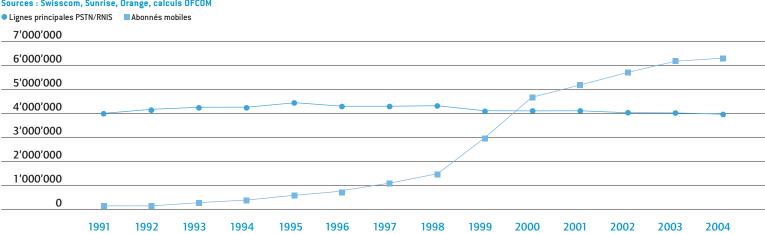
keting, service insuffisant à la clientèle, services indisponibles comme l'ADSL, etc. Nous avons publié à ce propos des informations utiles pour les consommateurs.

L'OFCOM a procédé à de nombreuses révocations de numéros détenus par des fournisseurs 090x en faute ainsi qu'à quelques procédures de surveillance à l'encontre de fournisseurs de services de télécommunication. Ces mesures ont porté leurs fruits puisqu'elles ont très fortement réduit le nombre des plaintes.

Lien: www.ofcom.ch/0900

D'autres procédures de surveillance concernaient l'observation de l'obligation minimale d'exploiter à laquelle sont soumis les concessionnaires de

#### Sources: Swisscom, Sunrise, Orange, calculs OFCOM



réseaux WLL (wireless local loop). Nous avons en outre examiné sur quels raccordements la localisation est justifiée, en particulier auprès de la police. En l'occurrence, nous avons dû retirer l'autorisation pour les numéros de plusieurs services administratifs.

#### Législation, dégroupage du dernier kilomètre

Le Conseil national s'est penché sur la révision de la loi sur les télécommunications. Bien qu'elle ait soulevé de vives controverses, la question du dégroupage du dernier kilomètre a été pratiquement résolue. Désormais, un fournisseur occupant une position dominante sur le marché serait tenu d'offrir l'accès à son réseau et à ses services par le biais du dégroupage total, de l'accès à haut débit, des lignes louées, de l'interconnexion, des canaux câblés, ainsi que de la facturation du raccordement. L'OFCOM a préparé les documents nécessaires à l'intention de la commission du Conseil national. Le projet de loi est maintenant devant la commission du Conseil des Etats pour un premier examen.

L'OFCOM a préparé l'ordonnance d'exécution et les prescriptions techniques sur la signature électronique. La loi en la matière est entrée en vigueur le 1er janvier 2005. Concernant les utilisations abusives des numéros 090x, l'office a renforcé non seulement l'application des dispositions existantes, mais également les dispositions elles-mêmes, en interdisant, par exemple, d'installer un web-dialer avec ces numéros. Les dispositions relatives à l'obligation d'indiquer les prix ont aussi été consolidées, et la possibilité pour les consommateurs de faire bloquer gratuitement les numéros 090x introduite. Depuis le 1er mars, les noms de domaine attribués se terminant par « .ch » peuvent comporter des trémas et des accents. Parallèlement, le service de règlement des différends pour les noms de domaine est entré en fonction.

#### Interconnexion

L'OFCOM a mené 11 procédures d'interconnexion. Après que le Tribunal fédéral a cassé deux décisions de la ComCom pour vice de forme, l'OFCOM a repris l'instruction des affaires. Les litiges portaient en premier lieu sur les tarifs (calculés selon la méthode LRIC) appliqués par Swisscom pour l'interconnexion. Trois procédures similaires ont été suspendues dans l'attente du jugement définitif du Tribunal fédéral. En raison de l'insuffisance de la base légale formelle, le Tribunal fédéral a annulé la décision de principe, basée sur une disposition d'ordonnance pertinente, relative au dégroupage du dernier kilomètre rendue par la ComCom. Cette question sera examinée plus avant par le Parlement dans le cadre de la révision de la loi sur les télécommunications. Nous avons poursuivi l'instruction des procédures relatives à l'accès à haut débit et aux lignes louées. Par ailleurs, l'OFCOM instruit deux procédures, l'une portant sur les prix du transfert de numéros et l'autre sur les coûts de l'encaissement et de la facturation des services à valeur ajoutée facturés par le fournisseur du raccordement.

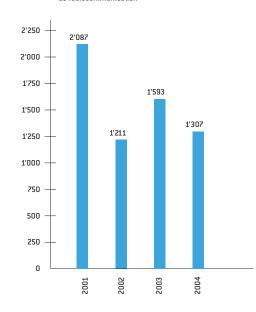
#### Société de l'information en Suisse

L'OFCOM coordonne l'application de la stratégie du Conseil fédéral pour une société de l'information en Suisse. Environ deux tiers de la population de notre pays utilisent l'internet au moins de temps en temps. On observe des différences, notamment en fonction du niveau de formation, de l'âge et du sexe. Dans le cadre de la stratégie pour une société de l'information, la Confédération, les cantons et l'économie collaborent, par exemple, à la réalisation de l'initiative « L'école sur le net », grâce à laquelle plus de 2 700 écoles ont déjà été équipées de connexions internet à large bande dont bénéficient près de 600 000 écoliers.

Pour encourager la cyberadministration à tous les niveaux (Confédération, cantons, communes), diverses mesures ont été prises par les autorités compétentes, comme l'initiative eVanti. Celle-ci permet d'améliorer la collabo-



Nombre de notifications d'équipements de radiocommunication



ration, de clarifier la stratégie globale et d'harmoniser les architectures. A la fin de l'année, la Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sécurité de l'information (MELANI) est entrée en fonction. L'OFCOM a organisé en outre le concours « Chevalier de la communication », qui récompense des projets permettant de diminuer le risque de fracture numérique, ainsi que « Tour de Clic », une campagne de sensibilisation et de formation à l'intention des personnes auxquelles l'internet est étranger.

Liens :

www.ppp-sin.ch www.evanti.ch www.melani.admin.ch www.comknight.ch www.tour-de-clic.ch www.infosociety.ch

#### Ouestions de fond et collaboration internationale

Dans plusieurs groupes de travail liés à l'industrie, l'OFCOM traite de thèmes tels que « Voice over IP et réglementation », « Analyse des risques que présente l'exploitation de réseaux de télécommunication pour la sécurité », « Priorité des appels sur le réseau mobile en situation de crise », « Acheminement des appels d'urgence », etc.

Nos collaborateurs suivent les développements techniques et défendent les intérêts de la Suisse dans de nombreux organismes internationaux de normalisation. La Suisse est également représentée activement dans des groupes de travail thématiques et dans les organisations de télécommunication par satellite, à l'Union internationale des télécommunications, à la Conférence des administrations européennes des télécommunications ainsi que dans le Groupe des régulateurs européens.

Voir également « Centre de compétences Relations internationales », page 18.

## CENTRE DE COMPÉTENCES CONCESSIONS DE RADIOCOMMUNICATION ET INSTALLATIONS

#### Installations de télécommunication

#### Accès facilité au marché

Le centre de compétences Concessions de radiocommunication et installations a notamment pour objectif de faciliter et d'accélérer l'accès au marché des installations de télécommunication, afin d'accroître la diversité des appareils proposés (p. ex. téléphones, appareils de radiocommunication, etc.), tout en en garantissant la sécurité technique.

Des solutions pragmatiques ont été proposées dans le domaine des nouvelles technologies, notamment en matière de systèmes de télécommandes pour le débardage du bois, de sondes de mesure de niveaux dans des cuves ou de systèmes d'observation d'animaux sauvages.

#### Notification d'installations de radiocommunication

Suite à l'harmonisation de nouvelles bandes de fréquences au niveau européen, le nombre de notifications (annonces de l'intention de commercialiser) d'installations de radiocommunication utilisant des bandes de fréquences non harmonisées a logiquement diminué. Cela concerne notamment certains implants médicaux et des appareils de transmission de la parole.

Pour donner suite aux désirs formulés lors de l'enquête sur la satisfaction de nos clients quant aux prescriptions et informations de l'OFCOM, nous avons décidé d'accepter désormais les notifications transmises par courrier électronique ainsi que celles utilisant le formulaire européen. Sous la présidence de l'OFCOM, un groupe d'étude de l'Union européenne (UE) élabore un mode de notification unique pour l'Europe. Celui-ci réduira le travail administratif de nos clients en permettant l'introduction directe des données sur l'internet et en évitant l'envoi d'un formulaire spécifique à chaque administration.

#### Observation du marché

Afin de mieux percevoir les tendances en matière d'installations de télécommunication offertes sur le marché et de mieux connaître la structure de celui-ci, l'OFCOM a contacté au dernier trimestre 2004 des commerçants actifs dans la branche. Ces contacts ont permis de recueillir des informations essentielles pour mieux cibler les activités d'observation et de surveillance relatives au marché des installations de télécommunication.

#### Concessions de radiocommunication

L'OFCOM examine régulièrement ses redevances et émoluments sur la base des résultats de la comptabilité analytique et de l'évolution du marché. Suite à la dernière modification en la matière entrée en vigueur le 1 er janvier 2004, certains émoluments ont pu être diminués grâce à une baisse des coûts, alors que certaines redevances de concession ont dû être majorées. Par ailleurs, les redevances de concession radio ont été adaptées à l'évolution du marché et à la valeur des concessions de téléphonie mobile. Voir également « Finances Recettes », page 21.

#### Examens de radiocommunication

L'intérêt pour les radiocommunications amateurs et sur des yachts se maintient. Le nombre de candidats qui se sont présentés aux examens en 2004 reste élevé.

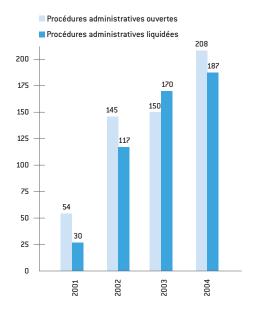
## Surveillance du marché des installations et du marché des concessions de radiocommunication

Nous avons dû constater que le marché suisse comprend toujours plus d'installations qui ne satisfont pas aux exigences formelles (par exemple celles relatives à la déclaration de conformité ou à la mise à disposition d'informations destinées à l'utilisateur). Cette hausse découle du fait qu'un nombre croissant d'installations destinées à des marchés non européens (p.ex. USA, Japon, etc.) sont mises sur le marché.

L'OFCOM a participé en 2003 à une campagne européenne de surveillance du marché dont les résultats ont été publiés en 2004 : seules 456 (24%) des 1900 installations de télécommunication prises au hasard sur

#### **CENTRE DE COMPÉTENCES**

## Procédures administratives en matière d'installations



#### Concessions de radiocommunication : nombre de concessions

Année	À usage professionnel	Sur les navires	Mobiles aéronautiques	De radio amateurs	À usage général	Total
2000	12'312	1'342	4'342	4'465	12'325	34'786
2001	12′191	1'479	4'330	4'468	10′211	32'679
2002	11'738	1'510	4'236	4'461	8'747	30'692
2003	11′373	1′549	4′149	4′511	7′708	29'290
2004	10'967	1′572	4'030	4′556	6'917	28'042



les marchés des 19 pays participant à la campagne européenne 2003 de surveillance du marché respectaient toutes les exigences formelles. Pour la Suisse, ce même rapport s'élevait à 32%. Suite aux réactions exprimées par l'industrie européenne lors de la présentation des résultats de cette campagne, un guide simplifié élaboré sous la direction de l'OFCOM a été publié sur le site internet de l'UE. Ce guide destiné aux acteurs du marché résume toutes les conditions de commercialisation des installations de télécommunication.

Lien: www.europa.eu.int/comm/enterprise/rtte/guide7.htm

# 5'000 — 4'861 4'000 — 4'004 4'000 — 3'146 3'000 — 2'298 2'000 — 1'632 1'574

2002

2001

2003

2004

2000

Procédures pénales administratives LRTV

■ Enquêtes ouvertes ■ Procédures liquidées

#### Résultats de la campagne européenne de surveillance du marché

conforme 1 faute	2 fautes	■ 3 fautes	■ 4 fautes	■ 5 f	autes	■ 6 fautes et plus	
24%	18%	12 %	12%	8%	6%	20%	
Faute = non respect d'une exigence formelle							

Durant l'année écoulée, nous avons surtout effectué des vérifications dans les entreprises de taxis et celles de transport, ainsi que chez les entreprises privées de sécurité et les pompiers d'entreprise auxquelles nous avons délivré des concessions de radiocommunication. Nous avons constaté qu'environ 15% des concessionnaires contrôlés disposaient d'un nombre d'appareils plus élevé que celui figurant dans la concession et qu'environ 45% d'entre eux n'avaient pas communiqué à l'OFCOM les modifications relatives à leur concession (plan de réseau, etc.).

#### Surveillance en matière de redevances de réception radio et télévision

Le nombre de procédures ouvertes contre des téléspectateurs et auditeurs pirates a légèrement diminué; quant au nombre de procédures liquidées, il a reculé plus nettement.

Cet état de fait découle de deux facteurs. D'une part, nous avons enregistré une baisse des plaintes de Billag dénonçant d'éventuelles infractions (de 80 713 à 68 790). D'autre part, la situation économique rend plus complexe la conduite de procédures pénales administratives contre les téléspectateurs et auditeurs pirates. Les inculpés font valoir davantage d'ob-

#### Concessions de radiocommunication : nombre de concessions

Année	Radio amateurs	Yachts LRC	Yachts SRC	Navigation intérieure	Total
2000	99			38	137
2001	141	24		47	212
2002	212	117	29	33	391
2003	236	283	169	55	743
2004	244	241	191	74	750



jections pour contester les résultats des enquêtes, ce qui multiplie les investigations et augmente la charge de travail dans chaque cas de figure.

En outre, nous avons accordé cette année la priorité aux tâches suivantes : traitement des plaintes de Billag SA, contrôles d'interruption (plaintes concernant des clients qui, malgré une annulation, continuent à capter des programmes sans être annoncés) et contrôle des plaintes concernant des personnes qui étaient déjà annoncées pour la réception radio mais qui ne payaient pas les redevances de réception pour la télévision.

Voir également « Encaissement des redevances de réception radio et télévision », page 9.

#### CENTRE DE COMPÉTENCES « GESTION DES FRÉQUENCES »

#### La planification des fréquences au niveau international

La fabrication et l'utilisation des équipements de télécommunications ne sont plus limitées à un pays ou à une région. Pour qu'un équipement de télécommunications puisse être exploité en Europe ou dans le monde entier, l'utilisation des fréquences radio doit être harmonisée au niveau international. L'OFCOM accomplit cette tâche par une participation aux activités de l'UIT (Union internationale des télécommunications), de la CEPT (Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications) et aux différents groupes et comités de l'Union européenne s'occupant de la gestion des fréquences. 2004 a vu l'émergence d'un compromis pour l'utilisation de radars à courte portée montés sur les automobiles. Ces radars doivent contribuer à augmenter la sécurité du trafic. La CEPT a défini les conditions d'utilisation de la bande des 5GhZ en tant que bande de fréquences supplémentaire pour les réseaux locaux sans fil (RLAN).

# Conférence de planification en vue de l'introduction de la radiodiffusion numérique (DVB-T et T-DAB)

L'OFCOM a participé à la première partie de la Conférence régionale des radiocommunications (CRR) en mai 2004 à Genève. Quelque 750 délégués de 95 pays ont discuté de questions complexes de régulation et de technique liées à l'application d'un nouveau plan de fréquences. Le document final de 400 pages, qui servira de base à la deuxième partie de la conférence en maijuin 2006 (CRR-06), regroupe les conditions techniques et de réglementation générales nécessaires à la future planification. En outre, le document réglemente l'organisation et la collaboration au niveau international, ainsi que le déroulement des travaux d'ici la CRR-06. A en juger par les intérêts présentés et défendus par les participants venus d'Europe, de Russie, d'Afrique et du Proche-Orient, la conférence a été un succès et a donné lieu à de bons compromis.

Nous avons déjà commencé les travaux préparatoires pour la deuxième conférence CRR et presque terminé la planification des fréquences pour le DVB-T, notamment grâce à d'intenses négociations avec les administrations des pays voisins.

En ce qui concerne le T-DAB, nous avons établi des plans de fréquences en vue de l'extension urgemment nécessaire des ressources du spectre. Nous conclurons les négociations d'harmonisation avec les administrations des Etats voisins en 2005.

Pour plus d'information sur l'aménagement du DVB-T et du T-DAB en Suisse, voir également le chapitre « Radiodiffusion numérique », page 8.



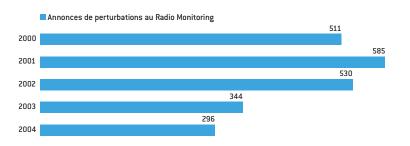
#### La compatibilité électromagnétique

Suite à l'étude sur la communication filaire dans les réseaux à basse tension (PLC – Power Line Communication), réalisée en 2003 à Fribourg, nous avons examiné les effets des installations PLC intérieures. Les résultats de la campagne de mesures effectuée dans des maisons individuelles et des immeubles locatifs donnent un aperçu des brouillages que ces installations génèrent. Ils seront repris par les groupes de travail internationaux en 2005 et serviront de base aux dispositions qu'il est nécessaire de prendre en Suisse.

L'OFCOM a prêté son assistance administrative à diverses autorités cantonales, en réalisant des mesures et en fournissant des conseils sur l'application de l'ORNI (ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant). De plus, nous avons acquis les compétences nécessaires et adapté nos équipements de mesure à la technologie UMTS.

La banque de données NIS est pratiquement terminée. Dès 2005, elle permettra aux cantons et aux exploitants de réseau d'accéder directement aux données d'exploitation et d'emplacement de toutes les installations de téléphonie mobile.

Etude PCL: www.bakom.ch/fr/funk/elektromagnetisch/plc\_freiburg/index.html



#### Le Radio Monitoring

Le groupe « Centre », le « Service chargé des mesures spéciales » ainsi que les groupes « Technique » et «Entretien » ont quitté la station de mesures du Gurten pour rejoindre le siège de l'OFCOM à Bienne, ce qui nous permet de profiter davantage des synergies. Le déménagement n'a pas trop perturbé les tâches quotidiennes (mesures de planification dans la bande OUC, analyses des perturbations, contrôle des concessions et mesures dans le domaine électromagnétique). La station du Gurten a été transformée en une station de mesures non desservie.

Nous avons conclu avec la France un accord de collaboration pour l'utilisation commune des stations de mesures situées en zones frontalières. Par ailleurs, nous avons élaboré, dans le cadre d'un projet CEPT, une solution technique pour l'usage conjoint de radiogoniomètres à ondes courtes.

#### La technologie radio

L'OFCOM a participé activement aux travaux techniques des instances de radiocommunication (UIT, CEPT, ETSI et UER), où il défend les intérêts de la Suisse et des utilisateurs du spectre de fréquences.

Nous avons poursuivi notre collaboration avec plusieurs écoles d'ingénieurs :

→ Depuis quelques années, nous travaillons avec l'école d'ingénieurs de Bienne, en particulier pour résoudre des problèmes liés à l'introduction de la radiodiffusion numérique. Une étude a été réalisée qui permet de déterminer la zone de couverture optimale pour la desserte radio numérique (T-DAB). Par ailleurs, les algorithmes de propagation les mieux appropriés pour la Suisse en matière de radiodiffusion ont été évalués, avec le soutien du Radio Monitoring de l'OFCOM. Enfin, nous avons contribué à améliorer le nouveau modèle de l'UIT sur la propagation des ondes pour tenir compte de la topographie montagneuse de la Suisse.

- → Un projet mené avec l'Ecole polytechnique fédérale a conduit à un premier module de simulation de systèmes à antennes intelligentes. L'utilisation de ces dernières permet d'accroître la capacité des réseaux de téléphonie mobile tout en conservant la même puissance d'émission. Le module mis au point sera introduit dans Seamcat, un logiciel employé dans toute l'Europe pour calculer des scénarios de brouillages.
- → L'école d'ingénieurs de Fribourg a effectué une étude sur les systèmes de radiocommunication reconfigurables par logiciel. Il s'agissait de démontrer l'influence que l'introduction de la technologie « radio définie par logiciel » (« Software Defined Radio ») peut avoir sur la réglementation actuelle de la gestion des fréquences. Cette technologie permettra de fabriquer des appareils avantageux capables de communiquer par diverses interfaces radio et d'adapter celles-ci aux exigences les plus récentes. Il sera ainsi possible d'intégrer avec plus de flexibilité des technologies nouvelles dans les réseaux radio existants. L'obstacle technologique principal à l'introduction de ce système est actuellement la transmission sécurisée des logiciels.

A relever : nos activités dans le domaine de la technologie UWB (Ultra Wide Band). Caractérisé par la transmission d'impulsions de très courtes durées (de l'ordre du milliardième de seconde), l'UWB est en plein essor pour la liaison sans fil de réseaux locaux à haut débit (100 Mbit/s à 1 Gbit/s); il dispose en outre de la capacité « étonnante » de traverser les objets physiques. Ainsi, parmi les exemples d'utilisation « exotique » figurent la détection d'objets à travers les murs ou la localisation de victimes sous des avalanches ou des décombres.

Sous l'impulsion de la Commission européenne, le Task Group ECC/TG3 a été créé au printemps 2004 afin de déterminer de manière urgente les conditions d'introduction de la technologie UWB en Europe. L'OFCOM a en-

dossé la présidence du Groupe Compatibilité de ce groupe dont le rapport « Draft ECC Report 64 » a été publié à la fin de l'année dernière. En 2005, il s'agira d'établir le rapport final contenant les propositions de réglementation définitives pour l'introduction rapide de cette technologie en Europe.

Dans ce contexte, l'OFCOM a organisé récemment au niveau national le premier « Swiss UWB Forum » réunissant tous les acteurs actifs en Suisse dans l'UWB, hautes écoles, instituts de recherches (ETHZ, EPFL, ZMA, CSEM, EIVD) et industries (IBM, Motorola, Swatch Group, EM Microelectronic, Ericsson, RUAG). Le but de cette réunion était d'une part d'informer les participants sur les services que l'OFCOM peut offrir dans le contexte de l'introduction prochaine de cette technologie. D'autre part, ce forum a permis aux différents acteurs de mieux se connaître, d'obtenir une vue globale des activités UWB en Suisse, d'échanger leurs points de vue et d'établir des collaborations.

## Le nouveau cadre de planification pour l'attribution de fréquences pour les faisceaux hertziens

Après une phase préparatoire de plusieurs années, nous avons commencé à travailler, au cours du premier trimestre 2004, selon un nouveau mode de planification pour les faisceaux hertziens. La nouvelle méthode de détermination des perturbations donne des résultats réalistes et permet d'utiliser le spectre des fréquences de manière plus dense. Le transfert électronique des données raccourcit les cycles d'exploitation, au profit tant des exploitants que de l'OFCOM. Grâce à ce gain en efficacité, nous avons pu, malgré une pause inévitable pendant la phase de migration, augmenter le nombre d'attributions d'environ 30% et satisfaire à la demande toujours aussi importante en fréquences pour les faisceaux hertziens nécessaires au développement des réseaux UMTS.



#### UIT

Les travaux de la Suisse auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 2004 ont été marqués par sa participation aux travaux du Conseil, de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-04) à Florianopolis (Brésil) et du Symposium mondial des réqulateurs 2004 à Genève (GSR-04). La crise financière de l'UIT et le manque de transparence dans sa gestion interne ont amené la Suisse à inviter le Conseil à prendre les décisions adéquates. Ainsi, les recommandations des experts seront mises en œuvre par l'UIT pour améliorer sa gestion financière et la rendre plus transparente, grâce notamment à l'introduction du système de comptabilité analytique pour lequel l'OFCOM a apporté son expérience en la matière. L'AMNT-04 a connu une restructuration plus optimale de ses commissions d'études en charge de développer les normes des télécommunications dans le cadre des travaux du secteur de normalisation. Le Symposium mondial des régulateurs a traité des sujets d'actualité tels que le « pollupostage », la « téléphonie sur IP » ou encore le « spectrum trade » sur lesquels se sont prononcés plus de 80 autorités de régulations à travers le monde. Au-delà de sa contribution à ces sujets, la Suisse a rappelé l'importance primordiale du développement de l'accès universel, dans le cadre notamment des enjeux du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

#### CEPT

La Suisse a tenu la présidence de la Conférence Européenne des Administrations des Postes et des Télécommunications (CEPT). Elle a organisé deux réunions de l'Assemblée à Montreux et à Berne. Des positions européennes communes ont été élaborées pour être défendues par la suite devant l'UIT. Elles concernaient en particulier la réforme des finances de cette organisation (introduction d'une comptabilité analytique) et l'élection

du candidat européen au poste de Secrétaire général lors de la Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT en 2006. Sous l'impulsion de la Suisse, un accent particulier a été mis sur l'état préoccupant des finances de l'UIT. La CEPT s'est penchée aussi sur le problème de l'utilisation abusive des webdialers ainsi que sur l'utilisation des fréquences libérées, suite au passage à la télévision numérique, pour de nouveaux services tels que la télévision interactive, l'internet mobile, etc.

#### Union européenne

Après la publication du message relatif à l'Accord MEDIA avec l'Union européenne, les chambres fédérales ont adopté cet accord bilatéral. Dès l'entrée en vigueur de l'accord MEDIA en 2005-2006, les professionnels de l'industrie cinématographique et télévisuelle pourront bénéficier des mesures d'encouragement de l'UE au même titre que leurs homologues provenant des 25 pays membres de l'UE. La Suisse a pris une part active aux travaux des régulateurs européens des services de télécommunications à la fois dans le cadre indépendant (Independent Regulatory Group – IRG) et dans le cadre de la Communauté européenne (European Regulatory Group – ERG).

Les décisions de régulation prises à Bruxelles influencent nos décisions dans le domaine des services de la société de l'information. Au cours de l'exercice écoulé, il s'est une nouvelle fois avéré précieux de pouvoir compter sur notre expert détaché de l'OFCOM à la Mission suisse auprès de l'UE à Bruxelles.

#### OCDE

Les travaux de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) se sont poursuivis en faveur d'une coopération internationale dans le domaine de la lutte contre les communications non sollicitées (pollupostage). Un représentant de l'OFCOM est désormais actif dans un

nouveau groupe de travail sur le pollupostage ad hoc au Comité de la politique de l'information, de l'informatique et de la communication chargé de définir des lignes directrices au niveau international.

#### **UNESCO**

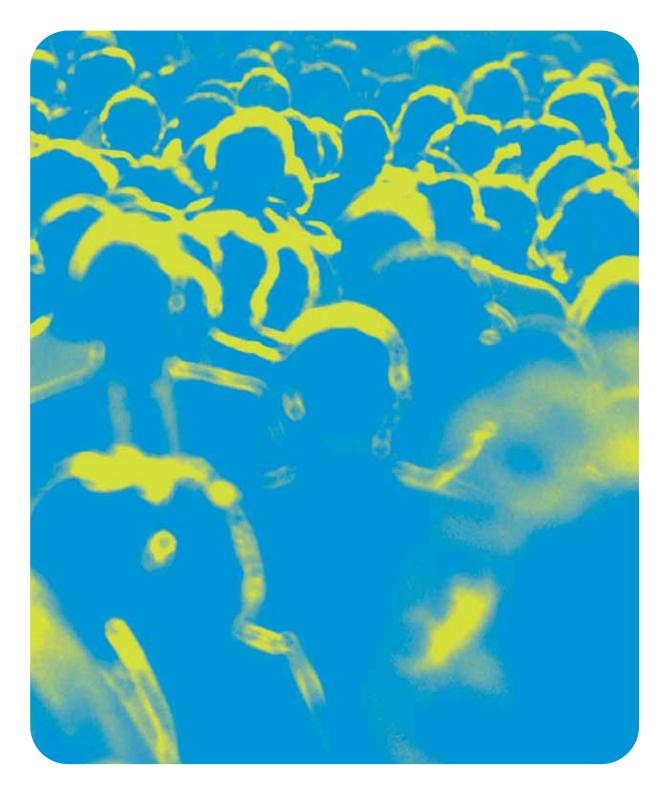
Lors de la session intergouvernementale en automne, les travaux pour un avant-projet de Convention sur la diversité culturelle ont permis de lancer l'élaboration d'un texte international à caractère contraignant. La défense du pluralisme des médias et du service public de radiodiffusion en tant que piliers des buts poursuivis par la Convention sont les deux valeurs défendues par l'OFCOM.

#### Conseil de l'Europe

La Suisse a participé activement à l'élaboration de la Déclaration sur la liberté du discours politique dans les médias, adoptée par le Comité des Ministres, ainsi qu'à la Recommandation sur le droit de réponse dans le nouvel environnement des médias, la Déclaration sur la liberté d'expression et d'information dans le contexte de la lutte contre le terrorisme, et à des propositions d'amendements à l'avant-projet de Recommandation sur le droit aux extraits sur des événements majeurs faisant l'objet de droits d'exclusivité pour la radiodiffusion télévisée dans un contexte transfrontière. De plus, elle a procédé aux démarches internes en vue de ratifier la Convention européenne sur la protection juridique des services à accès conditionnel ainsi que la Convention sur la cybercriminalité. De la sorte, la Suisse contribue à augmenter la protection, sur son territoire et sur celui des Parties du Conseil de l'Europe, des services payants de la société de l'information ou de la radio et télévision en rendant illicite un certain nombre d'activités qui permettent un accès non autorisé à des services protégés.

#### Sommet mondial sur la société de l'information : Préparation de la deuxième phase

L'OFCOM continue à coordonner l'engagement de la Suisse pour le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), notamment en vue de la deuxième phase qui se déroulera à Tunis en novembre 2005. Nous coordonnons les travaux de l'administration fédérale dans le cadre d'échanges réguliers avec le secteur privé et la société civile, ainsi que le soutien stratégique apporté par la Suisse aux responsables de la deuxième phase (principalement l'ONU, l'UIT et le pays hôte, la Tunisie). L'OFCOM était à la tête de la délégation suisse au premier Comité de préparation (PrepCom1), qui s'est tenu du 24 au 26 juin 2004 à Hammamet (Tunisie). Lors de cette conférence, des décisions ont été prises concernant l'objectif à atteindre (application des résultats du SMSI Genève 2003, méchanismes de financement, gouvernance internet), le processus de préparation (PrepCom2 et 3) et le résultat (document/s de Tunis) de la deuxième phase du SMSI. En outre, l'OFCOM a contribué aux préparatifs de la Conférence internationale de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information de Marrakech qui avait pour thème le rôle et la place des médias dans la société de l'information en Afrique et dans les pays arabes.



## **FINANCES**

#### **RAPPORT FINANCIER**

Le résultat financier 2004 de l'office est quelque peu meilleur que l'année dernière. Dans l'ensemble, le besoin de financement a été inférieur d'environ 3 millions de francs. S'élevant à 24,5 millions de francs, il résulte des investissements extraordinaires qui ont dû être consentis pour le Sommet mondial sur la société de l'information, des dépenses de subvention dans le domaine radio-télévision, qui ne sont pas couvertes par le biais de financements spéciaux, ainsi que de la diminution de 6,7 millions de francs des recettes de la redevance en raison des recours pendants contre des décisions en matière d'émoluments.

Sans ces recours, le taux d'autofinancement, qui est d'environ 89%, aurait comme l'année dernière atteint les 100% souhaités.

#### **DÉPENSES**

Les dépenses totales de l'office pour 2004 sont inférieures à celles de l'année dernière d'environ 10 millions de francs, ce qui s'explique par la diminution d'une part des dépenses occasionnées par le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) (moins 6,1 millions de francs), et d'autre part par la diminution des contributions versées aux radiodiffuseurs locaux et régionaux dans le cadre de la répartition des quotes-parts de la redevance radio et télévision (moins 3,5 millions de francs).

#### **FINANCES**

La Suisse étant le pays hôte du SMSI, l'OFCOM a assumé la responsabilité de la préparation et du déroulement de l'événement qui s'est tenu à Genève en décembre 2003, de sorte qu'en 2003, il a fallu compter avec des dépenses plus importantes. Les factures encore ouvertes — pour l'essentiel relevant du domaine de la sécurité — ont été payées en 2004. En tant qu'événement unique, le SMSI n'est pas compris dans les dépenses de fonctionnement de l'office.

En ce qui concerne la répartition des quotes-parts de la redevance radio et télévision (domaine des subventions), les moyens prévus pour les diffuseurs locaux et régionaux n'ont pu être distribués, certaines décisions n'ayant pas encore été rendues. Ces moyens ont été déposés sur un compte de financement spécial pour être reportés sur les années suivantes.

Les dépenses de fonctionnement consenties par l'OFCOM (budget global) ont légèrement baissé (moins 0,4 million de francs). En effet, l'année dernière les moyens investis dans des projets retardés, et qui ont été reportés dans les réserves affectées ont diminué (moins 1,4 million de francs). Les dépenses de fonctionnement dans le secteur du personnel ont toutefois augmenté de 1 million de francs, ce qui résulte avant tout de l'attribution de postes à durée limitée en vue de réduire le nombre des affaires en souffrance auprès des autorités contre des décisions de Billag, l'organe d'encaissement de la redevance radio et télévision. Les autres dépenses de fonctionnement (frais d'exploitation) de l'office restent inchangées depuis l'année dernière.

En tant qu'office GMEB, l'OFCOM a la possibilité de constituer des réserves liées à des affectations particulières. Il en a été fait usage en 2004 également. L'OFCOM dispose ainsi de 1,6 million de francs qui n'ont pas pu être utilisés en 2004 pour des raisons de retard dans certains projets, et qui ont été intégrés aux réserves en question. Ces moyens doivent être utilisés en 2005 pour les objectifs prévus pour l'année précédente.

#### **RECETTES**

Comparées à celles de l'année dernière, les recettes de l'OFCOM affichent un recul de 7,2 millions de francs, qui s'explique par les révisions en matière de redevance menées par l'office en 2003.

Voir également « Concessions de radiocommunication », page 13.

On a observé une baisse des émoluments depuis 2004 d'environ 6 millions de francs, ce qui a entraîné une diminution des recettes correspondante. En revanche, l'adaptation de la redevance de concession a permis de compter sur une augmentation de recettes. Toutefois, quelques recours ont été déposés contre des décisions relatives à des redevances et fondées sur les nouvelles redevances de concession entrées en vigueur en janvier 2004. Ils sont examinés actuellement par la Commission de recours. En conséquent, des factures d'un montant total de 6,7 millions de francs n'ont pu être encaissées.

Une augmentation des recettes de 1,3 million de francs a été réalisée dans le cadre de procédures administratives (gains du fait de violations de la loi, amendes).



### 1. Compte financier en mio. CHF

	2001	2002	2003	2004	Ecart/année précédente	%
1.1 Dépenses et recettes de fonction						
Dépenses de fonction (y.c. ComCom)						
Dépenses de personnel	35.0	35.7	37.0	38.0	1.0	3
Biens et services	21.4	18.2	16.5	16.5	0.0	0
Report de crédit sur l'année suivante	1.9	2.3	3.0	1.6	-1.4	-47
Total	58.3	56.2	56.5	56.1	-0.4	-1
Recettes de fonction (y.c. Comcom)						
Emoluments	41.2	43.1	38.4	32.4	-6.0	-16
Redevances de concession	217.2	29.3	19.9	17.4	-2.5	-13
Total	258.4 *	72.4	58.3	49.8	-8.5	-15
Taux d'autofinancement en %	443.2 *	128.8	103.2	88.8		
1.2 Dépenses extraordinaires						
Sommet mondial sur la société de l'information	0.2	2.1	10.9	4.8	-6.1	-56
1.3 Autres recettes						
Revenus provenant des procédures pénales	0.1	0.6	0.6	1.9	1.3	217
1.4 Subventions						
Recettes prévues pour une affectation fixe (financement spécial)						
Quote-part de la redevance diffuseurs locaux et régionaux	12.0	12.0	13.5	13.5	0.0	0
Redevances de concession radio et télévision	4.5	4.1	4.7	4.7	0.0	0
Total	16.5	16.1	18.2	18.2	0.0	0
Dépenses de subventions						
Contributions aux diffuseurs locaux et régionaux (répartition des quotes-parts de la red	evance) 13.0	13.9	14.5	11.0	-3.5	-24
Formation des professionnels du programme et recherche dans la domaine des médias	1.9	1.9	1.9	1.9	0.0	0
Contribution aux diffuseurs internationaux de radiodiffusion	2.0	2.0	2.0	1.9	-0.1	-5
Contribution MEMORIAV	0.6	1.0	1.0	1.0	0.0	0
Contribution service ondes courtes (Swissinfo)	18.9	18.9	17.8	17.7	-0.1	-1
Total	36.4	37.7	37.2	33.5	-3.7	-10
Taux de financement subventions en %	45.3	42.7	48.9	54.3		

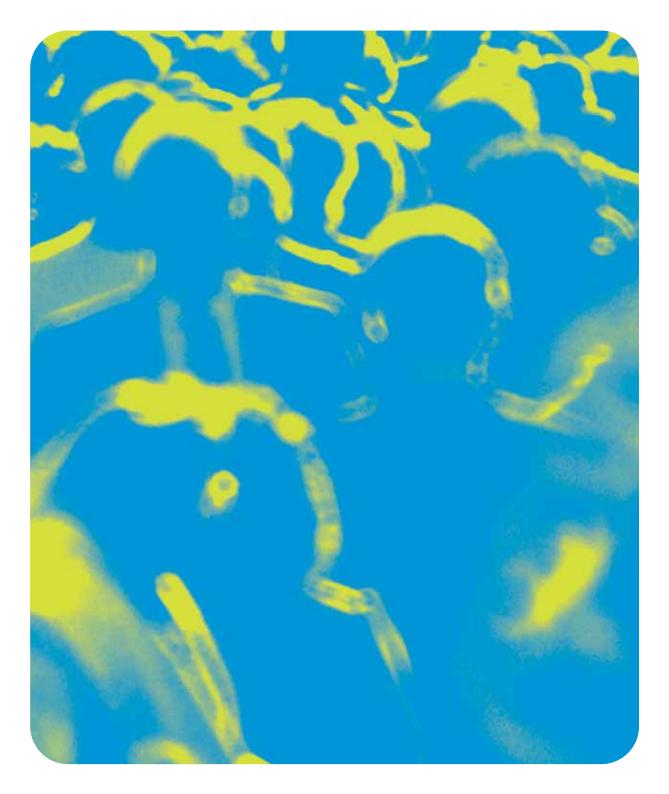
### **FINANCES**

_	-					
,	Pacin	ltat tu	MUCION	total	on mi	^ / UL
<b>Z</b> .	nesui	ilul III	nancier	LULUI	en m	J. CHI

#### 3. Comptabilité analytique en mio. CHF

	2001	2002	2003	2004	Ecart/année précédente	%
Résultat total	2001	2002	2003	2004	precedente	70
Dépenses totales	94.9	96.0	104.6	94.4	-10.2	-10
Recettes totales	275.0	89.1	77.1	69.9	-7.2	-9
Besoin de financement	-180.1	6.9	27.5	24.5		
	2001	2002	2003	2004	Ecart/année précédente	%
3.1 Total des coûts et des produits OFCOM						
Total dépenses de fonction	58.3	56.2	56.5	56.1	-0.4	-1
+ prestations obtenues auprès de l'administration fédérale	5.4	5.5	6.5	5.9	-0.6	-9
+ coûts calculés	3.6	3.7	4.0	3.6	-0.4	-10
+ prélévement dans les réserves		1.9	1.5	2.1	0.6	40
./. Investissements intégrés dans le compte financier	-6.8	-3.5	-5.4	-2.0	3.4	-63
	-1.9	-2.3	-3.0	-1.6	1.4	-47
Total des coûts	58.6	61.5	60.1	64.1	4.0	7
Produits (émoluments)	41.2	43.1	38.4	32.4	-6.0	-16
Taux de couverture des coûts en %	70.3 *	70.1	63.9	50.5		
3.2 Coûts et produits par groupe de produits						
Groupe de produits Services des télécommunications						
Coûts	19.3	20.4	20.3	20.9	0.6	3
Produits	16.7	16.9	13	8.5	-4.5	-35
Taux de couverture des coûts en %	87 *	83	64	41		
Groupe de produits Radio et télévision						
Coûts	16.9	17.6	18.8	21.9	3.1	16
Produits	10.9	13.6	13	12.9	-0.1	-1
Taux de couverture des coûts en %	64	77	69	59		
Groupe de produits Concessions de radiocommunication et installations	s					
Coûts	20.5	21.7	21.0	21.3	0.3	1
Produits	13.6	12.6	12.4	11	-1.4	-11
Taux de couverture des coûts en %	66	58	59	52		

<sup>\*</sup> y.c. recettes de la mise aux enchères UMTS



# COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

#### **STATISTIQUES**

#### Nombre des collaboratrices et collaborateurs

Au cours de l'exercice sous revue, nous avons employé 317 personnes, dont 113 femmes ce qui représente un pourcentage de 35,65%, soit une augmentation de 1,65% par rapport à l'année précédente.

2004	Nombre de collaboratrices et collaborateurs	Proportion de femmes	
	113		317
	35.65%		100%

#### Répartition linguistique

Environ 62% des collaboratrices et collaborateurs sont de langue allemande, 32% de langue française et 3,5% de langue italienne. 2,5% sont d'une autre langue comme l'anglais, l'arabe, l'espagnol, le laotien, le portugais, le russe ou le thaïlandais.

Allemand	Français	Italien	Autres langues		
		62%		32%	3.5% 2.5%

#### COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

#### **Provenance**

La majorité des collaboratrices et collaborateurs sont arrivés à l'OFCOM via l'économie privée (52%), 44% via l'administration fédérale (y compris de l'ex-Télécom PTT).



#### Âge moyen

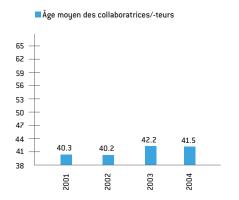
L'âge moyen des collaboratrices et collaborateurs est 41.5 ans.

#### Les apprentis

En juillet 2004, deux de nos apprentis médiamaticiens ont terminé leurs trois ans d'apprentissage avec succès. Outre les six apprentis médiamaticiens actuellement en formation, l'OFCOM a accueilli cette année deux apprentis de commerce francophones pour un apprentissage de trois ans.

#### L'ÉQUIPE

Adam Kathrin / Aeby André / Aeby Marcel / Aeby Maude / Affolter Markus / Amgwerd Matthias / Anderegg Hans / Andermatt Paul / Andres Marcel / Aregger Jost / Arni Viviane / Auroi Chatelain Denise / Bächtold Felix / Ballestracci Joël / Balzli Prysi Anne / Bär Theodor / Bärtschi Kurt / Battaqlia Prisca / Baumann Franz / Baumberger Heinz / Beck Rudolf / Benczik Hanni / Benito Jaime / Berger Harald / Beyeler Niklaus / Biasutti Maurizio / Bichsel Petri / Biolley Unternaehrer Adèle / Birrer Alfons / Birrer Philipp / Blaser Karin / Blaser Marianne / Bleuer Hügli Anita / Blum Armin / Bondallaz Stéphane / Boschung Iwan / Brambilla Michel / Brand Susette / Breitenmoser Hans / Brenner Sabine / Brossard Muriel / Brucato Valeria / Burgherr Rolf / Bürgi Laurence / Bürki Bernhard / Burri Werner / Bussmann Daniel / Büttler Daniel / Cadetq Bettina / Caprez Georg / Ceres Gerardo / Charmillot Aline / Chavaillaz Marina / Chopard Martine / Christen Anton / Cocciantelli Lucio / Colombo Stephan / Conus Claude / Corfu Pierre / Cotti Linda / Dähler Theres / Desaules Joël / Dicht Nina / Dolder Hanspeter / Dönni René / Donzé Michel / Dudler Sacha / Dumermuth Martin / Duroux Charles / Ebner Mark / Egold Martin / Elsener Isabel / Encarnação Nuno / Erismann Yves / Esposito Sandra / Fahrni Peter / Fior Denis / Fischer Martina / Fischer Peter / Fitzpatrick Mark / Fornerod Laurence / Francesio Erika / Franic Ivan / Froidevaux Marc / Frutiger Bruno / Fuchs Christine / Furrer Marc / Furrer Marco / Gatti Marco / Geiser Jean-Maurice / Gerber Michael / Gerber Monique / Gerber Oliver / Germann Martina / Giger Theo / Gigon Véronique / Gil Gonzalez Julio / Girard Olivier / Giraudel Michel / Grandgirard Patrice / Grandjean Denis / Grandjean Michel / Grob Thomas / Gugelmann Rolf / Guggisberg Doris / Gurtner Martin / Gusset Samuel / Gyger Sandra / Haab Françoise / Habegger Mélanie / Hager Andreas / Hanhart Andrea / Häni René / Hartmann Siegfried / Heer Patrick / Herren Rolf / Heusler Guido / Hofer Peter / Hoffmann Pia / Hofmann Beat / Hofmann Roger / Hofstetter Peter / Horisberger Philippe / Hostettler Alfred



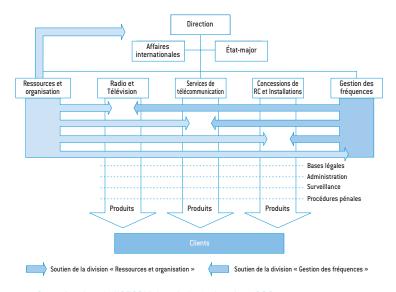
/ Huber Caterina / Hurni Nadine / Ifthikar Fathima / Jaquenoud Alipaz Murielle / Javet Christine / Jeanneret Brigitte / Jelk Fabienne / Jenni Peter / Jenny Christian / Jenny Marie-Jo / Jörg M'Kadmini Monique-Sylvie / Joseph Marie-Antoinette / Kaessner Jens / Käser Gerhard / Kaufmann Nicolas / Keller Roger / Kerkhoven Gabriela / Kholod Alexandre / Kholod Olga / Kilchsperger Martin / Kindlimann Peter / Kissling Marcel / Köhler Daniel / Köhler Gerd / Kölliker Max / König Markus / König-Barrer Susanne / Kottelat Serge / Krähenbühl Andreas Martin / Krähenbühl Pascal / Krügel Urs / Kuhn-Schneuwly Carole / Kumli Peter / Lamon Daniel / Lavagetti Isabelle / Lehmann Leo / Lehmans Yann / Leisner Inge / Lendenmann Peter / Lenz Thérèse / Leuba Raphaël / Liechti Urs / Liechti-Scheidegger Renate / Lobsiger Rolf / Luzzi Cinzia / Macedo Juan / Maeder Cindy / Maissen Yvonne / Makki Hassane / Marsella Gian-Luca / Marti Denise / Marti Hans-Ulrich / Marti Peter / Martin Jésus / Marty Marion / Marxer Keller Susanne / Maurer François / Meier Andreas / Meier Christian / Meier René / Meier Woungly-Massaga Chloé / Michel Peter / Michel Yves / Minder-Wüthrich Dorcas / Mischler Pranadee / Monneron Gilbert / Montandon Florian / Montavon Olivier / Moser Brigitte / Muhmenthaler Natacha / Muller Marc-Philippe / Müller Barbara / Müller Peter / Mumenthaler Samuel / Mury-Bourquin Nicole / Navarro Bargetzi Angeles / Neuhaus Sylvia / Niklaus Dominique / Nyffeler Bettina / Oberhofer Manfred / Oggier Marco / Pauchard Olivier / Pauli Peter / Peter Silvana / Petri Margherita / Pfander Bernhard / Pfister Urs / Pheulpin Serge / Pirker Brigitte / Pittet Pierre-André / Pizzetti Enrico / Polier Claude-André / Porlezza Monique / Pradervand François / Ramsauer Matthias / Rapaz Muriel / Rebetez Michel / Rebmann Silvia / Rechsteiner Markus / Regnotto Marcel / Richard Isabelle / Rieder Rudolf / Riederer Markus / Riehl Frédéric / Ritter Andrea Corina / Rivola Roberto / Rohrbach Daniel / Rohrbach Hans-Ulrich / Romano-Vésy Joëlle / Rösli Joëlle / Rossé Thierry / Roth Frédéric / Rubli Silvio / Rudin-Goetschi

Bettina / Rüfenacht Patrick / Rüfli Sonja / Rullo Antonio / Sage Delphine / Salzmann Hans / Saunier Vilma / Sauser Caroline / Schaffer Urs / Scheggia Laurent / Scheidegger Beat / Scherrer Damien / Schilling Michel / Schneider Thomas / Schneiter Edith / Schnider-Wittwer Janine / Schoch Bruno / Schoeb Bernard / Schuppisser Ka / Schwab Nathalie / Sgier de Cerf Charlotte / Sidler Heinrich / Siebold Bucher Anja / Siegenthaler Marianne / Signer Peter / Smolik Pierre / Solomita Bernhard / Sonderegger Iris / Spring Hans Rudolf / Steinmann Bernhard / Stöckli Karin / Stoll Daniel / Strahm Rudolf / Streule Claudine / Sturzenegger Martin / Sudan Claude / Sutter Andreas / Taddei Alvaro / Taraschewski Annegret / Tavoletta Oscar / Thomi Urs / Thomi-Gassmann Cécile / Trachsel Anne-Lise / Tschan Marc / Tschannen René / Tschanz Raphael / Tuschling Frank / Urfer Ariane / Verdecchia-Filloramo Marina / Vergères Daniel / Vismara Walter / Vogel Heinz / Vogel Manivone / Voqt René / Voisard Daniel / Voisard Vollmer Patricia / Von Arx Urs / von der Emden Dirk-Oliver / von Siebenthal Silvia / Vonlanthen Konrad / Vuilleumier Catherine / Wasserfallen Marina / Wehrlin René / William Giovanni / Winistörfer-Gerber Carole / Wirth Gottfried / Wobmann Jean-Claude / Wuillemin Karl / Wüthrich Cloé / Wüthrich Mirjam / Wysseier Rudolf / Wyssen Jürg / Zaugg Eva / Zbinden Oswald / Zbinden Roland / Zehnder Martin / Zeller Franz / Zulauf Ulrich / Zwahlen Jürg / Zwygart Heidi

#### **COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS**

#### **DIRECTION**

La direction de l'OFCOM regroupe les personnes suivantes : Marc Furrer, directeur (jusqu'au 31 décembre 2004); Peter Fischer, directeur suppléant et chef de la division Services de télécommunication; Véronique Gigon, vice-directrice et cheffe de la division Concession de radiocommunication et installations; Martin Dumermuth, vice-directeur et chef de la division Radio et télévision (jusqu'au 28 février 2005); Peter Pauli, chef de la division Gestion des fréquences; Frédéric Riehl, vice-directeur service Relations internationales; Anja Siebold Bucher, cheffe du service Relations internationales; Georg Caprez, chef du personnel; Andreas Sutter, chef de l'Etatmajor; Roberto Rivola, chef de la communication; Christine Fuchs, cheffe des finances.



Organisation de l'OFCOM depuis le 1er janvier 1998



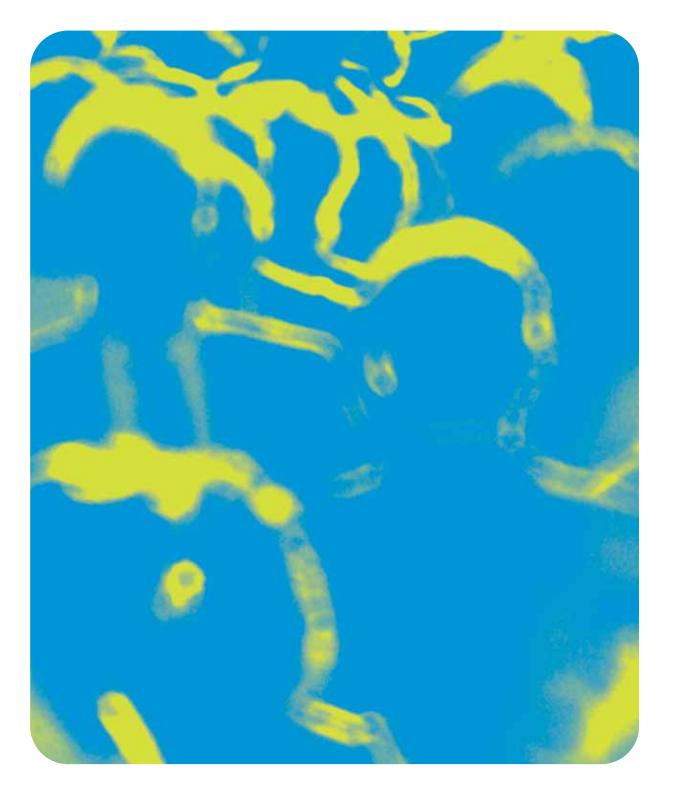
### LISTE DES CADRES (à partir du 1er mars 2005)

Unité d'organisation	Nom	E-mail	Téléphone +41 32 327
Direction			
Directeur	Martin Dumermuth	martin.dumermuth@bakom.admin.ch	5501
Chef de l'État-major	Andreas Sutter	andreas.sutter@bakom.admin.ch	5503
Chef de la communication	Roberto Rivola	roberto.rivola@bakom.admin.ch	5650
Relations internationales			
Vice-directeur	Frédéric Riehl	frederic.riehl@bakom.admin.ch	5454
Cheffe	Anja Siebold Bucher	anja.siebold@bakom.admin.ch	5595
Ressources et organisation			
Finances	Christine Fuchs	christine.fuchs@bakom.admin.ch	5707
Ressources humaines	Georg Caprez	georg.caprez@bakom.admin.ch	5515
Informatique	Bruno Frutiger	bruno.frutiger@bakom.admin.ch	5520
Logistique	Peter Lendenmann	peter.lendenmann@bakom.admin.ch	5456
Radio et télévision			
Chef	vacant		
Surveillance radio et télévision	Carole Winistörfer-Gerber	carole.winistoerfer@bakom.admin.ch	5449
Médias nationaux et internationaux	Peter Marti	peter.marti@bakom.admin.ch	5544
Médias locaux et rediffusion	Marcel Regnotto	marcel.regnotto@bakom.admin.ch	5535
Services de télécommunication			
Chef et directeur suppléant	Peter Fischer	peter.fischer@bakom.admin.ch	5599
Droit et société de l'information	Matthias Ramsauer	matthias.ramsauer@bakom.admin.ch	5510
Services fixes et service universel	Armin Blum	armin.blum@bakom.admin.ch	5579
Services mobiles et par satellite	Urs von Arx	urs.vonarx@bakom.admin.ch	5856
Numérotation et adressage	François Maurer	francois.maurer@bakom.admin.ch	5576
Economie et statistiques	René Dönni	rene.doenni@bakom.admin.ch	5543
	=		

#### **COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS**

Unité d'organisation	Nom	E-mail	Téléphone +41 32 327
Surveillance et concessions			
de radiocommunication*			
Cheffe et vice-directrice	Véronique Gigon	veronique.gigon@bakom.admin.ch	5448
Accès au marché et conformité des installation	S		
de télécommunication	Gerhard Käser	gerhard.kaeser@bakom.admin.ch	5565
Concessions de radiocommunication	Rudolf Rieder	rudolf.rieder@bakom.admin.ch	5820
Surveillance du marché et droit	Olivier Pauchard	olivier.pauchard@bakom.admin.ch	5430
Redevances de radio et télévision	Daniel Büttler	daniel.buettler@bakom.admin.ch	5445
Gestion des fréquences			
Chef	Peter Pauli	peter.pauli@bakom.admin.ch	5700
Technologie radio	Daniel Vergères	daniel.vergeres@bakom.admin.ch	5720
Planification des fréquences	Philippe Horisberger	philippe.horisberger@bakom.admin.ch	5411
Assignation des fréquences	Konrad Vonlanthen	konrad.vonlanthen@bakom.admin.ch	5583
Radio Monitoring	Silvio Rubli	silvio.rubli@bakom.admin.ch	5730

<sup>\*</sup> Nouvelles descriptions pour la division et les sections (avant « Concession de radiocommunication et installations »)



## **ANNEXES**

#### **CONTACT**

Vous souhaitez nous joindre? Alors composez le numéro +41 32 327 55 11 (centrale) ou envoyez-nous un fax au numéro +41 32 327 55 55.

#### Notre adresse postale

OFCOM, Case postale, CH-2501 Bienne

#### Notre adresse internet

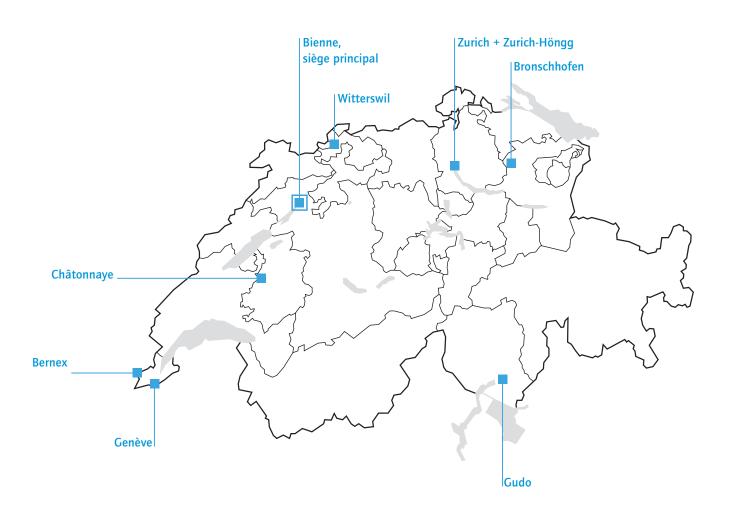
www.ofcom.ch

À l'adresse internet www.ofcom.ch/fr/amt/kontaktadressen/index.html, vous trouverez un plan vous indiquant comment parvenir à notre office, à la rue de l'Avenir 44 à Bienne.

#### Sites

L'OFCOM dispose de sites annexes dans toute la Suisse. Nous sommes ainsi en mesure d'assumer nos tâches de contrôle et d'assurer le bon fonctionnement des marchés.

• ••• •• • •••



## **ANNEXES**



#### **GLOSSAIRE**

- → ADSL Asymmetrical Digital Subscriber Line : accès numérique à large bande.
- → DAB / T-DAB Digital Audio Broadcasting / Terrestrial : radio numérique terrestre.
- → DVB-T Digital Video Broadcasting Terrestrial : télévision numérique terrestre.
- → eVanti Initiative de la Confédération en coopération avec les cantons et communes pour l'implémentation à grande échelle de la cyberadministration.
- → GMEB Gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire
- → GSM Global System for Mobile communications : technologie radio numérique cellulaire opérant dans la bande des 900 MHz.
- → LRIC Long Run Incremental Costs : Coût incrémental à long terme
- → MELANI Centrale d'enregistrement et d'analyse pour la sécurité de l'information
- → ORNI Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant
- → **OUC** Ondes ultra-courtes
- → PLC Power Line Communication : Communication à travers les lignes domestiques d'alimentation électrique.

- → Pollupostage (« Spam ») : message non sollicité (courriel, fax, SMS ou message instantané). Il a été envoyé sans que le destinataire ne l'ait demandé ou sans son accord.
- → PSTN Public Switched Telephone Network : Réseau téléphonique commuté et analogique de largeur de bande de 3.1 kHz (par opposition au réseau numérique RNIS).
- → RLAN Radio Local Area Network : technologie pour les téléphones et les services internet sans fil.
- → RNIS Réseau Numérique à Intégration de services
- → SMS Short Message System : service d'envoi et de réception de messages courts avec un téléphone portable.
- → SMSI Sommet mondial sur la société de l'information
- → UMTS Universal Mobile Telecommunications System : le standard européen de la famille IMT2000 de standards mobiles cellulaires de troisième génération (3G).
- → UWB Ultra-Wide-Band
- → WLL Wireless Local Loop : boucle locale radio.

#### Impressum

#### Tirage

1'000 exemplaires en allemand
400 exemplaires en français
200 exemplaires en anglais
en italien sur www.ufcom.ch

#### Direction

OFCOM, Roberto Rivola Case postale, CH-2501 Bienne

#### Impression

Druckerei Odermatt AG Dorfplatz 2, CH-6383 Dallenwil

#### Conception

Hug & Dorfmüller design group Kapellplatz 4, CH-6004 Lucerne

#### Copyright

©OFCOM 2005 Case postale, CH-2501 Bienne